



Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE

Année 2017

Jeudi 9 mars 2017

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

ÉPREUVE N° 3 : épreuve écrite de pédagogie générale relative au domaine de la jeunesse et de l'éducation des adultes (durée : 4 heures ; coefficient 3)

Deux sujets au choix (le sujet choisi doit être mentionné sur la copie) :

Sujet 1 :

« Le but de l'éducateur n'est plus seulement d'apprendre quelque chose à son interlocuteur, mais de chercher avec lui les moyens de transformer le monde dans lequel ils vivent. »

Paulo FREIRE (pédagogue brésilien)

De quelle façon, avec quelle méthode, les acteurs de l'éducation non formelle ou de l'éducation populaire peuvent-ils mettre en œuvre un tel principe éducatif auprès des adultes ?

Sujet 2 :

L'autorité, même si elle permet souvent de donner des règles et un cadre nécessaire au développement du jeune, est parfois mise en cause, mal comprise, voire contestée.

Comment transmettre la notion d'autorité dans les démarches d'apprentissage ?